

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

DELIBERATION 03/2026 : Fixation du tarif du catalogue « l'art en exil »

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article R 1431-7 al 3 du CGCT
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Eliane JARYCKI, Agnès LANGEVINE, Laurence FRANCOIS, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Geneviève ERRAMUZPÉ, Alexandre DOULUT, Bernadette COSTASECA, Gaëlle CERATTI

Excusés :

Carole DELGA, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Jean-Baptiste LLATI, Jean-Jacques LOPEZ, Isabel ALTADILL-CHICHET, François LEMARTINEL

Considérant :

Dans le cadre du partenariat initié avec le Musée d'Art Moderne de Collioure à la faveur du parcours d'expositions croisées « l'art en exil », un catalogue commun a été réalisé pour affirmer la complémentarité des deux événements, inciter à la circulation des publics et rationaliser les coûts de production.

Publié aux éditions Loubatières, il est proposé de commercialiser ce catalogue à 25,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

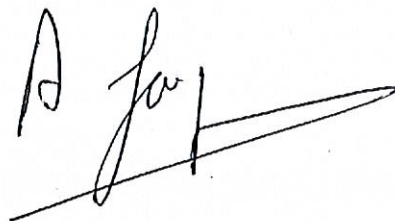
Le Conseil d'Administration décide de :

- **FIXER** le prix de vente du catalogue « l'art en exil » à 25,00 €

Fait à salses-le-Château, le 9 avril 2026

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, Carole DELGA
la présidente de séance, Agnès LANGEVINE


Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS



Rendue exécutoire
le **25 JUIN 2026**